

# Mandatement de mission

## > Assainissement collectif / logement individuel

Je soussigné(e) (nom – prénom) :

.....

Demeurant (adresse complète) :

.....

.....

En qualité de

Propriétaire du bien ci-dessous référencé

Mandataire pour le compte de :

.....

demeurant (adresse complète du propriétaire) :

.....

.....

Accepte que le diagnostic assainissement collectif, du bien sis (adresse du bien à diagnostiquer) :

..... soit réalisé.

Description du bien :

précisez le nombre de logements ....., de pièces ....., de salle de bains ....., sanitaires ....., autres :

.....

Je m'engage à ce que tous les ouvrages soient rendus accessibles, **le regard de visite du branchement (terre ou autres ...)** **soit complètement dégagé** le jour de la visite, **l'alimentation en eau potable soit en service, faute de quoi le technicien ne pourra réaliser le contrôle**, et à fournir tous les documents relatifs au(x) dispositif(s) : (plans, avis de conformité, contrôles antérieurs).

Je m'engage à régler selon les conditions établies par la délibération du conseil communautaire n° 2021-04-14 du 24 juin 2021, à réception du titre de paiement de la trésorerie principale d'Amboise, la somme de **180,00 € TTC pour un diagnostic par logement ou autre local.**

**Au-delà de 2 heures, une majoration de 80,00 € TTC par heure supplémentaire sera appliquée sachant que toute heure débutée est due.**



**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'AMBOISE**

9 bis rue d'Amboise, 37530 Nazelles-Négron

Accueil du public du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

02 47 23 47 44 - valdamboise@cc-valdamboise.fr

[www.cc-valdamboise.fr](http://www.cc-valdamboise.fr)

**Si des travaux doivent être réalisés, une contre visite aura lieu sur rendez-vous pour contrôler leur conformité, à l'issue de laquelle un certificat sera délivré. Cette contre visite sera facturée 54,00€ TTC.**

Ce(s) bien(s) faisant office d'une procédure de vente, je m'engage à annexer le rapport diagnostic au compromis de vente ainsi qu'à l'acte de vente définitif.

(Le compte rendu définitif sera envoyé au propriétaire dans un délai minimum de 10 jours).

Nom et adresse du notaire chargé de la vente :

.....  
.....

Fait à ....., le .....

Signature

**Nota : Cet engagement devra parvenir à Val d'Amboise avant toute intervention des services.**

La Communauté de Communes du Val d'Amboise participe activement à la lutte contre la COVID 19.

Nos collaborateurs ont été sensibilisés à la politique de prévention contre le virus, aussi nous vous demandons de respecter les consignes sanitaires générales en présence de nos agents.



**Le port du masque est obligatoire pour toutes et tous lors de la réalisation de notre mission de contrôle.**

Pour se protéger et protéger les autres, **il est nécessaire d'appliquer les gestes barrières et les mesures de distanciation physique.**



- Se laver les mains fréquemment à l'eau et au savon, à défaut au gel hydroalcoolique
- Respecter les mesures de distanciation physique (1 à 2 m)
- Les agents disposent de tout le matériel nécessaire à la réalisation de l'intervention. Le prêt de matériel (crayons, pelle ou autres, ...) est interdit.
- Aérer les locaux avant et après l'intervention des agents

**Protection des données personnelles** Les informations recueillies par ce formulaire, **dans le cadre des missions d'intérêt public** et des compétences exercées par la CCVA, sont destinées à contribuer au bon fonctionnement du réseau collectif d'eaux usées et à des activités statistiques. **Elles seront traitées uniquement par le service assainissement.** Les données collectées ne sont transmises à aucun autre opérateur et **aucune utilisation à des fins lucratives et commerciales n'est autorisée.** Elles seront conservées pour une durée de **2 ans**.

En application du Règlement UE dénommé Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) du 27 avril 2016 et de la Loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978, chaque personne concernée par les données collectées dispose d'un droit d'accès, de rectification voire d'effacement.

En outre, elle peut disposer d'un droit d'opposition, de portabilité ou de limitation du traitement. Pour toute question ou l'exercice des droits mentionnés, il faut contacter le Délégué à la Protection des Données : DPO, Communauté de Communes du Val d'Amboise, 9 bis rue d'Amboise, 37530 Nazelles-Négron. Par mail : [dpo@cc-valdamboise.fr](mailto:dpo@cc-valdamboise.fr). Il est, également, possible d'introduire une réclamation ou une plainte auprès d'une autorité Indépendante : la CNIL, 3 place de Fontenay 75334 Paris ([www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)).



**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'AMBOISE**

9 bis rue d'Amboise, 37530 Nazelles-Négron

Accueil du public du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

02 47 23 47 44 - [valdamboise@cc-valdamboise.fr](mailto:valdamboise@cc-valdamboise.fr)

[www.cc-valdamboise.fr](http://www.cc-valdamboise.fr)